#### de 14 h.00 à 17 h.00

### **Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification = objet renvoyé par manque de temps **RENV-T** 

= objet renvoyé pour complément d'information OA+M = objet adopté avec modification **RENV-C** 

= objet retiré = objet renvoyé suite débat **RET RENV-SD** = objet refusé RENV-COM = objet renvoyé en commission **REF** 

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière **RENV-CE** = objet renvoyé au Conseil d'Etat

TRAITE = objet traité

Dépôt des questions orales jusqu'à 16h30

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications  Une demande de modification de l'ordre du jour de la part des groupes AGT, SOC et VER pour traiter une résolution Dolivo et consorts relative aux exonérations fiscales des entreprises est refusée par 57 oui et 70 non. Au vote nominal, le précédent résultat est confirmé par 58 oui et 71 non.			
	2.	Dépôts  Interpellations: Philippe Martinet et consorts, Ginette Duvoisin et consorts, Olivier Epars Motion: Pierre Zwahlen et consorts. Pétition en faveur de M. Samuel Muninda.			
RENV-CE	3.	Résolution: Jean-Michel Dolivo et consorts  (11_INT_594) Interpellation Pierre Volet - PAC 292 A région des Mosses (Pas de développement)			
RENV-CE	4.	(11_INT_597) Interpellation Aliette Rey-Marion - Soutien de l'ordonnance fédérale sur l'aide au service sanitaire apicole (Pas de développement)			
RENV-CE	5.	(11_INT_595) Interpellation Jacques-André Haury demandant au Conseil d'Etat des précisions sur l' "accord Novartis" afin qu'il n'alimente pas les fantasmes ou les médisances (Développement)			
RENV-CE	6.	(11_INT_596) Interpellation Frédéric Haenni et consorts - RC 601a : combien de temps encore le sonotone restera-t-il au congélateur ? (Développement)  Le Conseil d'Etat répond directement à l'interpellation. Cette réponse n'est pas considérée comme définitve par l'interpellateur. Ainsi, le Conseil d'Etat a trois mois pour apporter une réponse plus complète.			
RENV-CE	7.	(11_INT_598) Interpellation Raphaël Mahaim - Quelle mise en oeuvre du dispositif de la loi sur les écoles de musique ? (Développement)			
RENV-CE	8.	(11_INT_599) Interpellation Jérôme Christen - Alpes vaudoises : l'or blanc ne doit pas se transformer en poudre au yeux (Développement)			

Imprimé le Mer 8 fév 2012 1.

#### de 14 h.00 à 17 h.00

### **Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

OA+M = objet adopté avec modification RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RET = objet retiré RENV-SD = objet renvoyé suite débat
REF = objet refusé RENV-COM = objet renvoyé en commission
REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

TRAITE = objet traité

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	9.	(11_INT_588) Interpellation Marc-Olivier Buffat - Futur parlement cantonal : le Conseil d'Etat entend-il passer comme chat sur braises sur un toit gris souris ? (Développement)			
RENV-CE	10.	(11_MOT_158) Motion Denis-Olivier Maillefer et consorts demandant la mise en valeur de la Villa romaine d'Orbe (Développement et demande de prise en considération immédiate)  La prise en considération immédiate est acceptée par 97 oui, 4 non et 14 abstentions. La motion est ainsi transmise au Conseil d'Etat.	DINF		
OA	11.	(GC 185) Exposé des motifs et projets de lois modifiant : la loi du 8 mai 2007 sur le Grand Conseil (LGC), la loi du 4 juillet 2006 sur l'exécution des condamnations pénales, la loi du 7 novembre 2006 sur l'exécution de la détention avant jugement, le règlement d'application du 29 mai 2007 de la loi sur le Grand Conseil (RLGC) et Rapport de la commission thématique de la modernisation du Parlement chargée d'examiner l'objet suivant : (10_INI_034) Initiative législative du Bureau du Grand Conseil rédigée en termes généraux consistant à proposer une révision partielle de la loi sur le Grand Conseil du 8 mai 2007 en vertu de l'article 111 de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003 (commission des visiteurs officiels) (2ème débat)  (2ème débat): - LGC: art. 1à 11 acceptés sans discussion. Art. 2 accepté sans discussion (cet art. est également valable pour le règlement et les autres projets de loi). Fin du 2ème débat Règlement: art. 33 accepté. Fin du 1er débat.		Renaud M.	
		<ul> <li>- Regiernent. art. 35 accepte. Fin du Tei debat.</li> <li>- LEP: art. 16 accepté. Fin du 2ème débat.</li> <li>- LEDJ: art. 9 accepté. Fin du 2ème débat.</li> <li>Au vote final, les projets de loi et le règlement sont acceptés avec trois avis contraires.</li> </ul>			

Imprimé le Mer 8 fév 2012 2.

#### de 14 h.00 à 17 h.00

### **Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

OA+M = objet adopté avec modification RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RET = objet retiré RENV-SD = objet renvoyé suite débat
REF = objet refusé RENV-COM = objet renvoyé en commission
REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

TRAITE = objet traité

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-COM	12.	(282) Exposé des motifs et - projet de loi sur le financement des formations politiques (motion Montangero) et - projet de loi modifiant la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (contre-projet du Conseil d'Etat à la motion Montangero) et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion Stéphane Montangero et consorts visant à modifier la loi sur l'exercice des droits politiques en introduisant les notions de transparence des coûts et de plafonnement des dépenses électorales pour les campagnes politique (2ème débat)  (2ème débat): une motion d'ordre Surer demandant le renvoi de cet objet en commission est acceptée par 68 oui, 60 non et 2 abstentions. Au vote nominal, le précédent résultat est confirmé par 74 oui et 63 non. L'objet est ainsi	DINT	Mattenberger N. (Majorité), Monod A. (Minorité)	
TRAITE	13.	renvoyé à l'étude de la commission.  (11_INT_535) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jacques Nicolet - Engorgement quotidien du trafic aux abords de la douane du Creux à Vallorbe, le Conseil d'Etat	DINF.		
		entend-il prendre le taureau par les cornes ?			
RENV-CE	14.	(11_RES_051) Résolution Jacques Nicolet et consorts - Pour des solutions face à l'engorgement quotidien du trafic aux abords de la douane du Creux à Vallorbe			
		la résolution est acceptée par 98 oui et 4 abstentions. Elle est ainsi transmise au Conseil d'Etat.			
OA	15.	(413) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 10 décembre 1991 sur les routes(2ème débat)	DINF.	Grobéty P.	
		(2ème débat): tous les art. sont acceptés sans discussion. Fin du 2ème débat. Au vote final, le projet de loi est accepté à l'unanimité.			

Imprimé le Mer 8 fév 2012 3.

#### de 14 h.00 à 17 h.00

### **Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

OA+M = objet adopté avec modification RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RET = objet retiré RENV-SD = objet renvoyé suite débat
REF = objet refusé RENV-COM = objet renvoyé en commission
REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

TRAITE = objet traité

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	16.	(432) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 4'928'000 pour financer les travaux de réhabilitation de la route cantonale 414 entre Fey et Montandrey sur le territoire des communes de Fey et de Villars-Le-Terroir(1er débat)	DINF.	Marendaz A.	
		(1er débat): entrée en matière acceptée à l'unanimité. Art. 1 et 2 acceptés à l'unanimité sans discussion. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat est acceptée par			
		104 oui et 2 abstentions. (2ème débat): art. 1 et 2 acceptés à l'unanimité. Fin du 2ème débat. En votation finale à la majorité absolue, le projet de décret est accepté par 103 oui.			
TRAITE	17.	(11_INT_531) Réponse du Conseil d'Etat aux interpellations	DINF.		
		: - (11_INT_531) Catherine Labouchère - Moins de bruit, mais à quel prix pour la mobilité, que faire pour se faire entendre des CFF ? - (11_INT_562) Catherine Labouchère - Après le "mitage" du terrain, celui de la 3ème voie CFF se met-il en place ?			
		Une détermination Labouchère suite aux réponses à ses interpellations est acceptée à l'unanimité et est ainsi renvoyée au Conseil d'Etat.			
RENV-T	18.	(386) Préavis du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'initiative populaire "Assistance au suicide en EMS" et Projet de loi portant sur la validité de l'initiative populaire "Assistance au suicide en EMS" et modifiant la loi du 29 mai 1985 sur la santé publique (LSP) par ladite initiative et Projet de décret constatant la validité de l'initiative "Assistance au suicide en EMS" et ordonnant la convocation des Electeurs aux fins de se prononcer sur cette initiative et sur le contre-projet du Grand Conseil(1er débat)	DSAS.	Roulet C. (Majorité), Bernhard M. (Minorité)	14/02/2012
RENV-T	19.	(11_MOT_143) Motion Nuria Gorrite et consorts - Pour une répartition plus équitable des moyens entre la Confédération, les cantons et les communes	DSAS, DFIRE	Wyssa C.	14/02/2012

Imprimé le Mer 8 fév 2012 4.

#### de 14 h.00 à 17 h.00

### **Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

OA+M = objet adopté avec modification RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RET = objet retiré RENV-SD = objet renvoyé suite débat
REF = objet refusé RENV-COM = objet renvoyé en commission
REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

TRAITE = objet traité

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T		(11_POS_233) Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts - Quatrième révision de la LACI, une mesure urgente en faveur des chômeurs et chômeuses âgé-e-s: élever la limite de fortune en fonction de l'âge pour pouvoir bénéficier des prestations du revenu d'insertion.	DEC	Chatelain A. (Majorité), Sordet J.M. (Minorité)	14/02/2012
RENV-T		(11_INT_481) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Vuillemin et consorts - Un service public de qualité ? Et si le service de facturation du CHUV s'en souciait comme d'une guigne ?	DSAS.		14/02/2012

Le (La) président-e : Le (La) secrétaire :

Imprimé le Mer 8 fév 2012 5.